

Lors du vote du compte financier unique	
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes	Contre : / Pour : 14

COMMUNE DE VIOLAY
Budget Principal- Délibération
Du 13 février 2024
 SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE
2023
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de la convocation 08.02.2024
 Séance du 13.02.2024 à 20 heures

Réf : 2024.02.06

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Jean-Claude PALAIS, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte financier unique (CFU) 2023 dressé conjointement par le comptable et l'ordonnateur
 1° Lui **donne acte** de la présentation du compte financier unique (CFU) 2023, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		32 413,18 €	737 277,89 €		737 277,89 €	32 413,18 €
Part affectée à investiss				248 458,89 €		248 458,89 €
Opérations de l'exercice	1 046 134,19 €	1 418 364,91 €	648 596,69 €	691 008,81 €	1 694 730,88 €	2 109 373,72 €
Excédent lotissement les Violettes		54 790,54 €				54 790,54 €
Totaux	1 046 134,19 €	1 505 568,63 €	1 385 874,58 €	939 467,70 €	2 432 008,77 €	2 445 036,33 €
Résultat de clôture		459 434,44 €	446 406,88 €			13 027,56 €
	Besoin de financement		446 406,88 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		40 000,00 €			
	Restes à réaliser RECETTES		200 000,00 €			
	Besoin total de financement		286 406,88 €			
	Excédent total de financement					

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 042-214203341-20240213-20240206-AI
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 29/02/2024
 Publication : 29/02/2024
 Pour l'autorité compétente par délégation



2° **Constate** les identités de valeur avec les écritures du comptables relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, **déclare** que le compte de financier unique (CFU) 2023 dressé n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

4° **Arrête** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

286 406,88 € au compte 1068 (recette d'investissement)
173 027,56 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations : PALAIS JC - ESCOFET D - POIRON JP - COLLON C - DENIS C - CHAVEROT G - GIROUD M - PERRIER G - LANGE A - BISSAY D - LAURENT M - MESSAOUDI M -

Excusées : SERRAILLE J. - BLANCHARD V.

Violay, le 15 février 2024

LANGE Audrey, Secrétaire de séance,

Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du compte financier et de l'affectation des résultats),
 PALAIS Jean-Claude, 1er adjoint,



1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 2) En fonction des données communiquées par le comptable